



## Facturation de réparation réclamée par l'agence

Par **Tredan**, le **09/07/2011** à **14:28**

Bonjour,

Je viens de quitter un logement que j'avais en location depuis trois ans, je reçois ce jour de la part de l'agence une facture à acquitter.

Cette facture correspond à un dépannage de la chaudière qui ne fonctionnait plus, quelques jours avant mon départ, alors que je l'avais fait réviser comme tous les ans, en faite la veilleuse s'était éteinte et impossible de la rallumer. Est- ce a moi de payer ce dépannage où au propriétaire?

De plus avec cette facture sont jointes des feuilles à remplir pour les impots : " taxe sur la valeur ajoutée, attestation simplifié" en deux exemplaires, un pour moi, un pour l'agence, je ne comprends pas pourquoi.

Je vous remercie d'éclairer ma lanterne.

Mélodie. T

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **16:04**

Quelle type de location ?

L'EDL mentionne la chaudière en panne ?

Par **Tredan**, le **09/07/2011** à **16:38**

Location d'une maison par agence privée, mandatée par le propriétaire du bien.

Non puisqu'elle avait été réparée avant l'état des lieux de sortie et l'agence n'a reçu la facture que récemment et me la retransmet en me disant que s'est à moi de la payer, qu'elle n'est pas imputable au propriétaire qu'elle est donc à ma charge?

sur celle ci apparait

Date de facture le 28 06 2011

Date travaux le 15 06 2011

EDL de sortie à eu lieu le 1°Juillet

Cordialement

Mélodie T.

Par **cocotte1003**, le **09/07/2011** à **18:00**

Bonjour, ce n'est pas parce que la chaudière est entretenue annuellement (ramonage) qu'elle ne risque pas d'avoir une panne en cours d'année. Selon la réparation effectuée, elle est à votre charge, soit c'est de la vétusté ou une panne d'un gros élément et là c'est à la charge du propriétaire. Le problème ayant été résolu avant l'état des lieux, il est possible que cette facture soit à votre charge. Reste à vérifier le type d'intervention effectuée, cordialement

Par **Tredan**, le **09/07/2011** à **18:31**

Merci de votre réponse et à quoi correspondent ces feuilles jointes à la facture par l'agence, : "taxe sur la valeur ajoutée, attestation simplifiée" en deux exemplaires, que je dois remplir, un pour moi, un pour l'agence, je ne comprends pas pourquoi. ..

Cordialement

M.T.

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **23:43**

Concernant la chaudière : vous avez donc signalé une panne à votre bailleur qui a envoyé un chauffagiste.

Quelle était la panne ?

C'est au bailleur de prouver qu'elle est du ressort du locataire.

Je ne vois vraiment pas à quoi peuvent correspondre les papiers qu'ils vous demandent de signer.

Par **Tredan**, le **10/07/2011** à **09:50**

La veilleuse s'était éteinte et nous n'arrivions pas à la rallumer donc plus d'eau chaude, le chauffagiste a eu lui aussi bien du mal à la rallumer.

Sur la facture :

- Allumage de la veilleuse sur le chauffe Eau STYX Gaz
- Mise en route puis essaie de bon fonctionnement
- Heure ouvrier toutes spécialités à 42,00€ de l'heure comprenant temps de route **21,00€**
- Forfait utilisation véhicule **13,00€**

Total 34,00€ + TVA 1,87€ +35,87€

Je ne suis pas contre de payer si c'est à moi de le faire, mais je ne comprends pas pourquoi avoir joints ces papiers????

J'envisage de payer directement au chauffagiste en lui demandant de me refaire une facture à mon nom et non plus à celui de l'agence et pour les papiers en question je ne remplis et ne retourne rien.

Cordialement  
Mélodie

Par **cocotte1003**, le **10/07/2011** à **10:58**

Bonjour, la taxe sur la valeur ajoutée = TVA, le chauffagiste vous demande de signer un papier attestant que la chaudière a plus de 2 ans et qu'ainsi la répartition relève de la TVA réduite, cordialement

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **14:04**

Mais qu'a-t-il réparé ?

Par **Tredan**, le **10/07/2011** à **14:35**

rien lol  
il a rallumé la veilleuse qu'on n'arrivait plus à allumer

Sur la facture est inscrit:

- **Allumage de la veilleuse sur le chauffe Eau STYX Gaz**
- **Mise en route puis essaie de bon fonctionnement**
- Heure ouvrier toutes spécialités à 42,00€ de l'heure comprenant temps de

route..... 21,00€  
- Forfait utilisation véhicule 13,00€

Total 34,00€  
+TVA5,5% 1,87€  
Prix TTC 35,87€

Merci je comprends mieux maintenant et je pense personnellement que c'est à nous de payer cette facture, mon mari n'est pas d'accord rhalala les hommes ;)

Cordialement

Mélo die

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **16:09**

Le locataire est responsable de l'entretien et des menues réparations. Or là, manifestement c'était de l'entretien (vous n'arriviez pas à le rallumer et il n'y avait aucune panne au final)  
Si la facture est arrivée au bailleur c'est que c'est lui, à votre demande, qui a demandé au professionnel de venir, c'est donc à vous de payer